

AFFAIRE N° 20. - Contrat d'honoraires à passer avec le cabinet Henri DAMBREVILLE pour des travaux complémentaires de topographie.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir approuver le contrat d'honoraires à passer avec le cabinet Henri DAMBREVILLE pour des travaux complémentaires de topographie effectués à Saint-Denis au lieu-dit "Château Morange" en vue d'une étude de profils en long nécessaire pour les travaux d'aménagement de La Maison des Jeunes.

Les crédits nécessaires au paiement de ces honoraires, soit 24 800 (VINGT QUATRE MILLE HUIT CENT) Frs CFA, seront prévus au Budget Primitif de 1970, au Chapitre 903, Article 132.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
Saint-Denis, le 1^{er} feuil 1970
Lou le. Lieft
Le Secrétaire Général
Signé: Ch. Kessler
Lou copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
Ch. Vergueau